



La Bruyère
Commune Citoyenne

Administration Communale de La Bruyère
Rue des Dames Blanches 1 - 5080 Rhisnes

La Bruyère, le vendredi 13 mars 2020

Objet : Organisation de l'école – Covid 19 – Entraide et collaboration

Chers parents,

Comme vous l'avez sans doute appris, depuis hier soir, le Gouvernement fédéral a pris la sereine décision de suspendre les cours afin de gérer de la meilleure manière possible la lutte contre la propagation du Covid-19.

La responsabilité citoyenne est engagée. Dès lors, il est demandé aux parents de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garder les enfants à domicile.

L'Autorité communale vous demande de respecter strictement ces mesures.

Nos établissements scolaires, tous réseaux confondus, sont toutefois tenus d'organiser un accueil minimal des enfants dont les parents rentrent dans les catégories suivantes :

- Personnel de soins
- Personnel de sécurité publique
- Parents n'ayant aucune autre possibilité que de faire garder leurs enfants par des personnes âgées de 65 ans et plus.

Afin de pouvoir confier votre enfant à cet accueil limité, nous vous demandons de compléter l'attestation sur l'honneur reprise en annexe de ce courrier. Aucun enfant ne sera accepté si vous ne remettez pas ce document à votre arrivée.

Aucun repas et aucune activité extérieure ne sera organisé lors de cet accueil.

Les mesures d'hygiène de base communiquées par le SPF Santé publique sont de mise et aucun enfant malade ou présentant des symptômes (température, toux, ...) ne sera admis.

Pour plus d'efficacité, les Directions d'écoles vous demandent de privilégier les échanges par voie électronique.

Yves GROIGNET
Directeur général

Pour les Autorités communales,



Yves DEPAS
Bourgmestre